



Communiqué de presse

## VNF met en garde contre les dangers de la baignade dans les fleuves, canaux et rivières

*Béthune, le 10 juin 2021* – L'assouplissement des contraintes liées au contexte sanitaire et le retour des beaux jours incitent les Français à sortir plus massivement et à profiter notamment des espaces de respiration à proximité que proposent les fleuves, canaux et rivières.

**S'ils constituent un grand terrain de détente et de loisirs où fourmillent une multitude d'activités, vélo, balade en bateau, canoë-kayak ou encore paddle..., les canaux et rivières françaises ne sont pas faits pour la baignade, hors espaces aménagés. La baignade y est dangereuse et y est, sauf exceptions, interdite.**

Chaque année de nombreux accidents, souvent mortels, sont malheureusement à déplorer dans les canaux et rivières de France. En effet, selon l'enquête Noyades réalisée par Santé publique France en 2018 (étude réalisée tous les 3 ans), plus de 20% des noyades accidentelles ont lieu chaque année dans des cours d'eau ou sur des plans d'eau et celles-ci représentent 40% des noyades mortelles.

Voies navigables de France qui gère plus de 6 700 km de voies navigables, tient à rappeler une nouvelle fois qu'il est **interdit de se baigner dans les canaux** et que la baignade est autorisée seulement dans quelques rivières uniquement.

La dangerosité de certains comportements est trop souvent méconnue et conduit à des drames. C'est pourquoi il est vivement recommandé au public de se rapprocher au préalable des services municipaux et offices de tourisme pour connaître les lieux aménagés et autorisés à la baignade.

Une **campagne de sensibilisation** à ces risques, auprès des jeunes, est initiée par l'établissement avec comme mot d'ordre « #Coulepastonété ». Cette campagne est menée avec le soutien du Ministère des Sports et l'ensemble des partenaires de VNF qui sont invités à relayer les outils de sensibilisation, disponibles [ici](#).

### Les sauts depuis les ponts, le risque maximum d'une chute mortelle

Souvent plébiscité par les jeunes en été, sauter depuis un pont (même de faible hauteur) est une activité très risquée. Dans l'eau trouble des canaux et rivières, à l'endroit où sont construits les ponts, se cachent des ouvrages qui



en cas de saut peuvent se révéler mortels : blocs de béton, pieux métalliques, amoncellement de roches. De plus, les canaux et rivières sont peu profonds ce qui accentue le risque d'accidents.

### **La baignade est interdite à proximité des écluses et des barrages en raison de son extrême danger**

VNF rappelle également qu'il est strictement interdit de se baigner en amont, en aval des écluses et des barrages, et même à l'intérieur des écluses, en raison du danger que représentent ces ouvrages et des manœuvres qui y sont effectuées.

De même, le franchissement des barrages est interdit à tout type d'embarcation, les risques de noyade étant réels (tourbillons).

Enfin, les voies d'eau étant dédiées à la navigation fluviale, le risque de se faire heurter par les bateaux de commerce ou de plaisance y est élevé.

### **Un risque de noyade accru pour les enfants suite à la fermeture des piscines**

Selon Santé Publique France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année de 1 000 décès (dont la moitié pendant la période estivale), ce qui en fait la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans.

Les noyades chez les enfants sont pour la plupart dues au fait que l'enfant ne sait pas nager. Or, depuis plus d'un an, environ 800 000 écoliers et collégiens n'ont pas pu apprendre à nager ou se perfectionner grâce à l'école, du fait de la fermeture des piscines pour des raisons sanitaires.

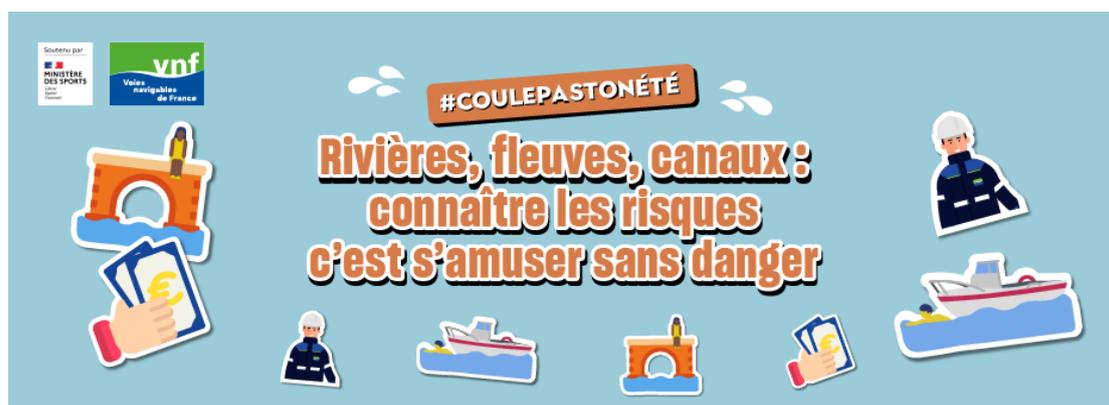
Dans ce contexte, les pouvoirs publics redoutent une augmentation significative du risque de noyade pour les enfants qui ne savent pas ou peu nager et invitent les parents à la plus extrême vigilance.

### **La baignade en rivière n'est autorisée qu'au cas par cas**

Pour que chacun puisse profiter sereinement des berges et du domaine fluvial, VNF propose des lieux de baignade autorisés sur le site de [VNF](#).

En dehors des sites aménagés, les risques de noyade sont réels, notamment en raison de la présence de courants parfois très violents et insoupçonnés, à des remontées sur berge parfois difficiles ou encore à une mauvaise visibilité sous l'eau (limitée à quelques centimètres) qui rend le sauvetage d'un baigneur en immersion très difficile voire impossible.

Enfin, avec le contexte météorologique, le risque d'hydrocution est élevé à cause des variations importantes de température entre l'air et l'eau.



## À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)  **VNF - Voies navigables de France**  **VNF\_officiel**

### Contacts presse

#### Voies navigables de France Direction de la Communication

Julie Cousein  
06 98 36 41 64  
Julie.cousein@vnf.fr

#### Agence Rumeur Publique

Olivier Astorg  
06 60 72 46 91  
olivier.astorg@rumeurpublique.fr